

# PORTUGAL VOYAGE AÉRIEN EN PÉRIODE DE PANDÉMIE



Selon l'arrêté n° 2807-A/2021, mis à jour par l'arrêté n° 3046-B/2021, le trafic aérien à destination et en provenance du Portugal continental est autorisé dans les circonstances suivantes, à savoir :

1. Vols en provenance et à destination des pays de l'UE et des pays associés à l'espace Schengen (Liechtenstein, Norvège, Islande et Suisse), étant recommandé uniquement les voyages essentiels en provenance et à destination des pays suivants : Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, Croatie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède;
2. Vols en provenance d'Australie, de Chine, de Corée du Sud, de Nouvelle-Zélande, du Rwanda, de Singapour, de Thaïlande et des régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao;
3. Vols autres que ceux à destination ou en provenance de l'UE ou des pays associés à l'espace Schengen, uniquement pour les voyages essentiels;
4. Vols permettant aux citoyens nationaux ou aux citoyens étrangers titulaires d'un permis de séjour au Portugal de rentrer au Portugal et vols permettant aux citoyens étrangers qui se trouvent au Portugal de rentrer dans leur pays, à condition que ces vols soient promus par les autorités compétentes de ces pays.

Selon le même arrêté, tous les vols à destination et en provenance du Royaume-Uni et du Brésil sont suspendus jusqu'au 31 mars 2021.

## Conditions requises pour effectuer le voyage :

1. Avant l'embarquement, tous les passagers de toute nationalité, à l'exception des enfants de moins de 24 mois, doivent présenter la preuve d'un résultat négatif d'un test de laboratoire (RT-PCR) pour le dépistage de l'infection par le SRAS-COV-2, effectué dans les 72 heures précédant l'embarquement ;
2. Isolement prophylactique au Portugal - les passagers en provenance de la République tchèque, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovaquie et de la Suède doivent, après leur entrée sur le territoire continental du Portugal, se soumettre à une période d'isolement prophylactique de 14 jours, à leur domicile ou dans un lieu indiqué par les autorités sanitaires. Les passagers qui effectuent des voyages essentiels et dont la durée de séjour sur le territoire national, attestée par un billet aller-retour, ne dépasse pas 48 heures sont dispensés du respect de l'isolement prophylactique.
3. Royaume-Uni et de l'Afrique du Sud - les passagers des vols dont la provenance initiale est le Royaume-Uni, le Brésil ou l'Afrique du Sud, qui ont fait escale ou transité dans des pays où le trafic aérien vers le Portugal est autorisé, doivent présenter la preuve d'un test RT-PCR négatif pour l'infection par le SRAS-CoV-2, effectuées dans les 72 heures précédant l'embarquement (à l'exception des enfants de moins de 24 mois) et se soumettre, après leur entrée au Portugal continental, à une période d'isolement prophylactique de 14 jours, à domicile ou dans un lieu indiqué par les autorités sanitaires, ou attendre le vol de correspondance vers les pays respectifs de destination finale dans un lieu approprié à l'intérieur de l'aéroport.

Nous vous conseillons également de consulter le lien -

<https://portaldascomunidades.mne.gov.pt/pt/noticias/faq-s-viagens-para-portugal-conselhos-aos-emigrantes>

Les informations contenues dans cette note informative sont fournies de manière générale et abstraite et ne visent pas à remplacer le recours à un conseil juridique approprié pour résoudre des cas spécifiques. Si vous souhaitez obtenir des précisions, veuillez nous contacter par les moyens disponibles.



**Nous fournissons des conseils complets au Groupe Lalalá, l'un des plus importants du secteur de la restauration à Madrid**

La société a signé un contrat de conseil juridique avec le Groupe Lalalá, qui couvre les domaines du droit des sociétés, du droit fiscal et du droit du travail. Le groupe a été fondé en 2015 et compte actuellement 8 brasseries, 7 restaurants et 2 espaces événementiels. Avec la signature de cet accord, la société consolide son expérience et sa pertinence dans le secteur de la restauration à Madrid. Nous sommes conseillés par Maître Juan José Mallo au niveau corporatif, Maître Carlos Martínez-Cebrián au niveau de l'emploi et Maître Igor Martín au niveau fiscal.

Pour connaître plus en détail cet important groupe, vous pouvez accéder à l'adresse virtuelle : [grupolalala.com](http://grupolalala.com).

**Annnonce de l'incorporation de Maître Ramón Ruiz à la Société**

Vendredi dernier, le journal espagnol El Confidencial a publié en première page l'admission de Ramón Ruiz en tant qu'associé au

sein du département de droit financier et de marchés de capitaux du cabinet, faisant référence à la stratégie de croissance ambitieuse de Martínez-Echevarría & Rivera. Cette publication est l'une des plus prestigieuses et a le plus grand impact sur le monde des affaires, tant pour les entreprises que pour leurs professionnels, nous avons donc été heureux de voir la nouvelle annoncée avec la pertinence qui lui était donnée.

**Webinaires, événements à distance, mais très proches ...**

### Portugal

.Un podcast sur "LES REGLES DE PERMIS DE RESIDENCE APRES BREXIT" - organisé par A1 Algarve Real Estate (Quinta do Lago). Vous pouvez accéder au lien - [A1 Algarve Real Estate Podcasts | A1 Algarve Real Estate \(a1-algarve.com\)](https://www.a1-algarve.com/).  
Orateur de la Société – Maître Marisa Costa.

.Webinar sur l'avenir du programme Golden Visa au Portugal et le régime fiscal des résidents non habituels - organisé en partenariat avec Century 21 Universe de Lagos.  
Orateurs de la Société – Maître Sofia Melo et Agata Cardoso

### Espagne

.Journées de mise en réseau d'entreprises concernant le développement des affaires entre les entreprises situées au Portugal et en Espagne - organisées par le IMF Iberian Mice Forums  
Participants de la Société – Marisa Afonso et Salvador Maldonado.